

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

(Date de convocation : 19 Juillet 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absents non excusés :                        | 2  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Monsieur Christian SOLLIÈRE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absents** : Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Actualisation des tarifs de la restauration scolaire.

Madame PEYRACHE expose à l'Assemblée que compte tenu de l'évolution du taux d'inflation et du renouvellement du marché d'assistance technique et de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale : établissements scolaires, structures municipales et portage de repas à domicile, pour lequel l'offre de la Société Française de Restauration et Services, dénommée commercialement SODEXO ECOLES ET UNIVERSITES a été retenue, il convient d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire.

En conséquence, Madame PEYRACHE propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs actuels de la restauration scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 :

.../...

|                                     | Tarifs |
|-------------------------------------|--------|
| PRIMAIRE                            |        |
| Repas réservation et supplémentaire | 3,61   |
| Repas Occasionnel                   | 4,18   |
|                                     |        |
| MATERNELLE                          |        |
| Repas réservation et supplémentaire | 3,51   |
| Repas Occasionnel                   | 4,07   |
|                                     |        |
| Enseignant                          | 6,67   |
| Agents Municipaux                   | 2,44   |
| Emploi Aidé                         | 2,44   |
| Hôtes Passage                       | 9,61   |

**CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Madame PEYRACHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE et Madame Sabrina BOHIGUES par procuration).

**ADOPTE** les tarifs proposés ci-dessus avec application à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024.

**PRECISE** que la recette correspondante est prévue annuellement au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 20 Août 2024

Publiée le : 20 Août 2024